

Discours introductif à la 8^e réunion du dialogue du CdE avec la société civile des Roms et des Gens du Voyage

Mesdames et Messieurs,

Chers Collègues et amis du Conseil de l'Europe,

Soyez les bienvenus à cette 8^e Réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la Société civile des Roms et des Gens du Voyage.

Le thème général de la rencontre sera centré sur la protection du droit des enfants Roms et des Gens du Voyage à l'égalité d'accès à une éducation de qualité et la lutte contre la ségrégation scolaire par une éducation inclusive.

Mon nom est Gilles Heyvaert et le suis le président du Groupe des rapporteurs du Conseil de l'Europe en charge des questions sociales et de santé, communément appelé le GR-SOC.

Je présiderai cette session inaugurale.

Nous avons l'honneur de compter parmi nous, et je les remercie d'avoir accepté de prendre la parole à cette session:

Tout d'abord, le Président de la Cour européenne des droits de l'homme, Monsieur Linos –Alexandre Sicilianos ;

Monsieur Jeroen Schokkenbroek, Directeur de l'Anti-discrimination au Conseil de l'Europe ;

Et le Député membre du Parlement Européen, Monsieur Peter Pollak, de la Slovaquie

Après les discours introductifs, nous aurons ce matin deux débats :

De 10h15 à 11h00 : un premier débat sur « Comment garantir les droits des enfants à l'éducation »

Puis après la pause-café, un second débat de 11h30 à 13h00 sur : « les instruments et outils du CdE à disposition pour garantir le droit à l'éducation, éliminer les discriminations et améliorer la qualité de l'offre éducative.

Permettez-moi un instant de m'exprimer en tant que compatriote de deux célèbres personnages : le grand musicien Django Reynhardt, et le personnage de fiction, Tintin, héros créé par le dessinateur et scénariste belge Hergé.

C'est notamment par eux et à travers eux que l'identité, la culture, et les conditions de vie de la Communauté des Roms et gens du Voyage se sont fait connaître en Belgique et ailleurs... (lisez pour vous en inspirer l'album les Bijoux de la Castafiore). Dans son travail d'auteur de bande dessinée destinée à la jeunesse, Hergé a dénoncé les clichés et les stéréotypes concernant votre Communauté ; Communauté qui est la plus importante minorité ethnique en Europe, avec une présence à travers tout le continent.

Cette Communauté a beaucoup souffert à travers l'histoire et ce n'est que justice que le Conseil de l'Europe ait pris l'habitude, au mois d'août, d'honorer la mémoire de toutes les personnes Roms et Gens du Voyage martyrisés dans les camps de la mort il y a 75 ans.

Dès lors, aborder à cette Rencontre le thème de l'éducation est une question fondamentale. C'est l'éducation, en particulier à la démocratie, à la tolérance et à l'ouverture aux autres qui permet à notre société de mieux fonctionner. L'éducation est un droit pour tous, à commencer par les enfants. Et il est navrant de devoir constater que les enfants Roms sont souvent exclus du système éducatif...

Quand ils ne le sont pas, et peuvent accéder à l'école, près de la moitié ne termine pas le cycle d'enseignement primaire ; une minorité sort diplômée du niveau secondaire ; et une proportion encore plus réduite suit des études supérieures.

La ségrégation scolaire est un facteur aggravant, et il n'est pas exceptionnel que des enfants Roms soient évalués comme moins aptes et placés dans des classes distinctes, des bâtiments distincts, voire dans des écoles distinctes, probablement de médiocre qualité. Cela ne favorise pas l'inclusion sociale, au contraire, cela renforce le cloisonnement.

Mais soyons optimistes, ces situations peuvent et doivent changer ; une fois identifiées, elles peuvent être dénoncées, y compris devant la cour

européenne des droits de l'homme, auprès de laquelle les personnes discriminées peuvent se pourvoir, après épuisement des voies de recours au niveau national.

Le système des réclamations collectives, permet quant à lui à des associations de déposer des recours collectifs devant le Comité européen des droits sociaux contre un Etat qui ne respecterait pas telle ou telle provision de la Charte sociale européenne.

Le Plan d'action 2016-2019 sur l'intégration des Roms et Gens du Voyage en cours de mise en oeuvre prévoit deux objectifs spécifiques, sous la priorité 2 :

- le renforcement de l'auto-organisation des jeunes et leur participation dans la société (ils doivent être acteurs de leur propre intégration)
- et mieux protéger les droits des enfants, dimension qui inclut l'éducation.

Ainsi en vous appuyant sur les normes et standards du Conseil de l'Europe, et en vous enrichissant de contacts fructueux avec différents acteurs du Conseil de l'Europe et de la société civile, cette 8^e Rencontre vous donnera l'occasion d'examiner,

- Quelle est la dynamique de ce processus de ségrégation et d'exclusion socio-scolaire;
- Par quelles mesures légales, normatives et d'ordre public aboutir à la « déségrégation » ;
- Et enfin, chercher à identifier des activités de coopération dans lesquelles les ONG peuvent soutenir l'approche d'une éducation inclusive.

Je vous remercie de votre attention, et sans plus attendre le cède la Parole au Président Sicilianos !